



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 101654

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'instauration de chants patriotiques dans les écoles. En effet, la méconnaissance de la Marseillaise est une réalité préoccupante pour notre pays, notamment chez les plus jeunes. Il pourrait donc s'avérer intéressant de demander aux enfants d'apprendre cet hymne national et de le chanter le lundi matin, à l'ouverture de la semaine et de le répéter à la fermeture, le vendredi soir. Cette demande, déjà mise en place dans plusieurs pays européens, mériterait vraiment d'être étudiée par les pouvoirs publics de notre pays. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

Comme le drapeau tricolore, le buste de Marianne et la devise « Liberté, Égalité, Fraternité », La Marseillaise fait partie des symboles et emblèmes de la République française que les programmes de l'école élémentaire prévoient de faire reconnaître et respecter par les élèves au cycle 2 de l'école primaire (grande section, CP et CE1). Au cycle 3 (classes de CE2, CM1, CM2), en relation avec l'histoire et la géographie, c'est dans le cadre de l'instruction civique et morale que les élèves doivent identifier et comprendre l'importance des valeurs, des textes fondateurs et des symboles de la République française et de l'Union européenne. Il est plus particulièrement pertinent d'approfondir le sens et l'origine des paroles de La Marseillaise avec les élèves des classes de CM1 ou de CM2. Ceux-ci sont alors en mesure de comprendre comment l'histoire a fait de ce chant notre hymne national. Ils sont également en âge d'apprendre à l'interpréter convenablement en vue de leur participation à des commémorations, inaugurations ou toute autre cérémonie officielle. Le 3 mars dernier à Marseille, le ministre a rappelé, à l'occasion de l'inauguration du Mémorial de La Marseillaise, son attachement à cet apprentissage. Pour encourager et soutenir le travail des professeurs dans ce domaine, il a en particulier demandé au directeur général de l'enseignement scolaire d'adresser très prochainement à tous les élèves de CM1 un document sur La Marseillaise. Des outils en ligne, dossiers documentaires, exemple d'interprétation par des élèves et accompagnements musicaux pour travailler le chant, compléteront cet envoi.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101654

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2162

Réponse publiée le : 24 mai 2011, page 5512